

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 307

présenté par
M. Serville

à l'amendement n° 146 de Mme Rossi

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« notamment des outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement qui vise à assurer la représentation équilibrée des territoires de la République, y compris celle des territoires ultramarins.